

Introduction :

Les espèces végétales **anémophiles** sont des espèces dont le pollen est transporté par le vent. Elles produisent beaucoup de grains de pollen. La plupart des espèces allergisantes sont anémophiles. En France, 30% des adultes et 20% des enfants sont allergiques aux pollens (source ANSES). Les symptômes se manifestent sous différentes formes : rhinites, conjonctivites, eczéma, toux persistante et pour les cas les plus graves des crises d'asthme.

Les pollens peuvent avoir une origine **naturelle** (pollution de fond) où seul le changement climatique peut faire évoluer la composition de l'air en pollens mais ils peuvent aussi avoir une origine **anthropique** (pollution de proximité) liée à la pollution et à la végétation en ville. L'allergie au pollen dépend de plusieurs facteurs comme la quantité de pollen dans l'air, la sensibilité des individus et le potentiel allergisant de chaque plante. Le conseil scientifique du RNSA a été saisi pour mettre à jour la liste du potentiel allergisant (PA) des espèces végétales pouvant être mises en place en zone urbaine.

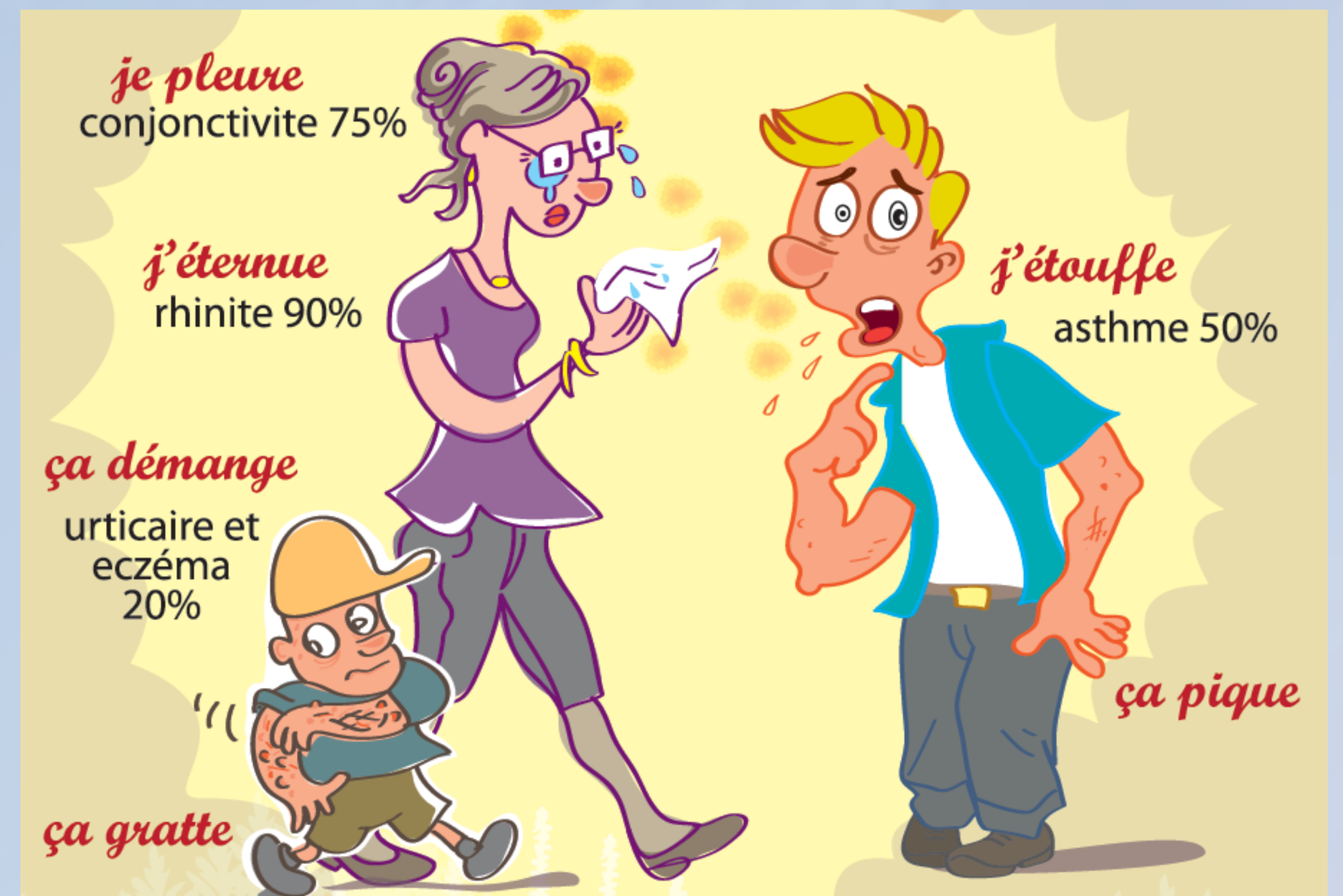
Matériels et méthodes

o Mesure des pollens

Le RNSA dispose d'un réseau de plus de 70 capteurs présents sur tout le territoire métropolitain.



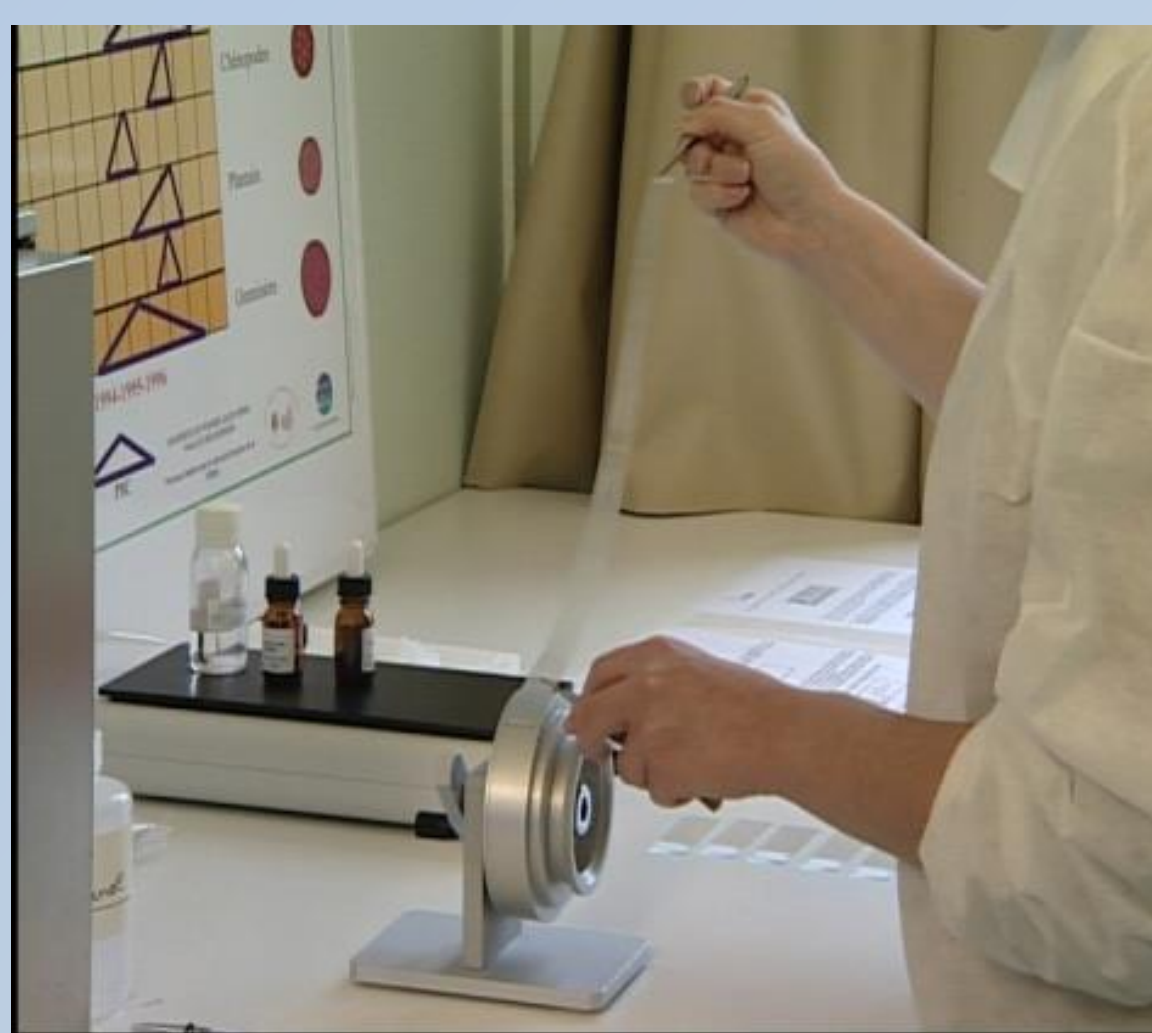
o Mesure de l'impact sanitaire



Ces capteurs fonctionnent grâce à un système de pompe aspirante qui aspire l'air à raison de 10l/air/min (respiration d'un être humain). Les pollens viennent s'impacter sur une bande adhésive.

o Analyses des pollens

- Récupération de la bande sur le tambour
- Découpage de la bande en tranches journalières
- Comptage grâce à un système de reconnaissance vocale
- Résultats : concentrations journalières en grains/m³ d'air



o Le potentiel allergisant

Le potentiel allergisant du pollen d'une espèce végétale est la capacité de son pollen de provoquer une allergie pour une partie non négligeable de la population.

Le potentiel allergisant peut être :

Faible ou négligeable (cela signifie qu'il faut une très grande quantité de pollen pour déclencher une allergie et cela ne concerne que les personnes les plus sensibles).

Modéré (ces espèces peuvent être présentes de manière ponctuelle pour amener de la diversité dans des plantations mais elles ne doivent pas représenter la majorité des espèces plantées).

Fort (Quelques pollens suffisent à provoquer une réaction allergique).

Résultats: Tableaux du Potentiel Allergisant

HERBACEES SPONTANÉES		
Espèces	Famille	Potentiel allergisant
chénopodes*	Chénopodiacées	modéré
soude brûlée (<i>Salsola kali</i>)		modéré
ambrosies*	Composées	fort
armoises*		fort
marguerites*		faible/négligeable
pissenlits*		faible/négligeable
mercuriales*	Euphorbiacées	modéré
plantains*	Plantaginacées	modéré
graminées*	Poacées	fort
oseilles* (<i>Rumex</i>)	Polygonacées	modéré
orties*	Urticacées	faible/négligeable
pariétaires*		fort

GRAMINEES ORNEMENTALES		
Espèces	Famille	Potentiel allergisant
baldingère	Poacées	fort
calamagrostis hybride		modéré
canche sespiteuse		fort
elyme des sables		modéré
fétuques*		fort
fromental élevé		fort
queue de lièvre		modéré
stipe géante		modéré

*nombreuses espèces

ARBRES		
Espèces	Famille	Potentiel allergisant
érables*	Acéracées	modéré
aulnes*	Bétulacées	fort
bouleaux*		fort
charmes*		fort
charme-houblon		faible/négligeable
noisetiers*	Composées	fort
baccharis		modéré
cade	Cupressacées	fort
cyprès commun		fort
cyprès d'Arizona		fort
genévrier		faible/négligeable
thuyas*	Fabacées	faible/négligeable
robiniers*		faible/négligeable
châtaignier	Fagacées	faible/négligeable
chênes*		modéré
hêtres*	Juglandacées	modéré
noyers*		faible/négligeable
mûrier à papier	Moracées	fort
mûrier blanc		faible/négligeable
frênes*	Olivacées	fort
olivier		fort
troènes*	Pinacées	modéré
pins*		faible/négligeable
platanes**	Platanacées	modéré**
peupliers*	Salicacées	faible/négligeable
saules*		modéré
if*	Taxacées	faible/négligeable
cryptoméridia du Japon	Taxodiacees	fort
tilleuls*	Tiliacées	modéré
ormes*	Ulmacées	faible/négligeable

*plusieurs espèces

**le pollen des platanes est faiblement allergisant. Par contre, les microaiguilles contenues dans les bourres provenant de la dégradation des capitules femelles de l'année précédente sont très irritantes.

Conclusion :

Les espèces ou genres retenus comme ayant un **PA fort** doivent être étiquetées comme « **A ne pas planter en zone d'habitation ou de séjour** », celles ayant un **PA modéré** doivent être étiquetées comme « **A ne pas planter en grandes quantités en zone d'habitation ou de séjour** ».

Les autres espèces ayant un **PA faible ou négligeable** peuvent ne pas être concernées par une information du public.

Je déclare qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts en relation avec cette présentation.